AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1759
FR0012532810-FS0843

2 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WAGA ENERGY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 novembre 2023, la société anonyme Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration (« ALIAD »)[1] (6 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2023, le seuil de 15% des droits de vote de la société WAGA ENERGY et détenir 2 848 729 actions WAGA ENERGY représentant 5 697 458 droits de vote, soit 13,90% du capital et 17,53% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société ALIAD a effectué la déclaration d'intention suivante :

 - ALIAD a franchi à la hausse le seuil de 15% des droits de vote en raison de l'attribution de droits de vote double et, par conséquent, n'a eu recours à aucun mode de financement ;
 - ALIAD agit seule et n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;
 - ALIAD n'envisage pas d'acquérir des actions WAGA ENERGY ;
 - ALIAD n'envisage pas d'acquérir le contrôle de WAGA ENERGY ;
 - ALIAD n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de WAGA ENERGY, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - ALIAD n'est partie à aucun accord ou instrument visé au 4° et au 4° bis du I de l'article L 233- 9 du code de commerce ;
 - ALIAD n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de WAGA ENERGY ; et
 - ALIAD n'envisage pas de demander la nomination de membres supplémentaires au sein du conseil d'administration de WAGA ENERGY. »

[1] Contrôlée par L'Air Liquide SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 488 550 actions représentant 32 500 963 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.